

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Delphine COLUSSI

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2023

Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

DELIBERATION 09/2023 – ASSURANCE – ASSISTANCE A LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les marchés d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2023. En prévision de cette date, une consultation « marché public » doit être engagée avec une mise en concurrence.

Monsieur Le Maire propose d'avoir recours aux services d'un cabinet spécialisé dans l'assistance à la consultation et à la passation des nouveaux contrats d'assurances. Le cabinet ARIMA Consultants Associés, dont le siège social est à Paris, propose une prestation d'audit et d'assistance à la mise en concurrence pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC. (analyse des besoins de la commune, analyse de l'existant, rédaction du cahier des charges, de l'avis de publicité, du règlement de consultation, mise à jour, mise en place de la consultation, examen des offres avec un rapport d'analyses, assistance dans le choix des offres et mise en place des marchés, vérification de l'adéquation des contrats, assistance sur la durée du marché, remise d'un mémento assurance)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de :

- **Confier l'audit et l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances au cabinet ARIMA Consultants Associés pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC**

- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'aide et d'assistance s'y rapportant**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de mener à bien la procédure de consultation des contrats d'assurance de la commune**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 30 janvier 2023
et transmission en Préfecture, le 30 janvier 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 30 janvier 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

